



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## frais de déplacement

Question écrite n° 20802

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la restriction des moyens qui vient de frapper les personnels itinérants de l'éducation nationale. Ces personnels, qu'ils soient conseillers pédagogiques, psychologues scolaires, rééducateurs ou personnels de santé, ont une mission au service de tous les élèves et particulièrement de ceux en difficulté. La nature même de leur travail suppose des déplacements fréquents dans les écoles. Or, les crédits destinés au fonctionnement des inspections académiques ont été largement revus à la baisse. C'est ainsi qu'en Ardèche des mesures de restrictions portant sur les frais de déplacement ont été notifiées à ces personnels. Par ailleurs, il a leur été demandé expressément de veiller à limiter la durée de leurs communications téléphoniques, le nombre de photocopies ou bien encore la consommation de matériel de papeterie. Cette mesure brutale marque un palier de plus dans la dégradation des conditions de travail qui frappe ces personnels depuis de nombreuses années déjà. Elle atteint aujourd'hui un niveau très inquiétant dans la mesure où certains d'entre eux ont été contraints d'annuler leurs déplacements dans les écoles, au détriment des enseignants, des enfants et surtout de ceux qui demeurent le plus en difficulté. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre la mesure d'une telle politique qui se traduit par une dégradation du service public d'éducation et qui appelle nécessairement le retour à une dotation budgétaire permettant à ces personnels de retrouver l'espoir de perspectives favorables.

### Texte de la réponse

Le contexte budgétaire tendu de l'exercice 2003 a conduit à réduire les crédits globalisés des services académiques qui ont dû, malgré la priorité réservée au remboursement des frais de déplacements, prendre des mesures d'économie sur l'ensemble des dépenses prévues sur l'exercice. Les difficultés qui en découlent seront prises en compte dans la préparation du projet de loi de finances 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20802

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5083

**Réponse publiée le :** 15 septembre 2003, page 7152